

L'histoire de Noyon

racontée par le nom de ses rues

BEAUSÉJOUR

(suite)

Le Canal du Nord a Noyon

Certaines dates sont particulièrement significatives et déterminantes dans le courant de l'histoire de Noyon. Dans les années 1960 à 1965, furent construits deux éléments d'importance bénéfique au sud-ouest de l'agglomération : le Canal du Nord, le quartier nouveau de Beauséjour. L'histoire de Noyon ne nous rappelle-t-elle pas toute la patience et le courage, tout le souci de développement de la cité manifestés par sa population ?

En ce qui concerne le Canal du Nord, conscients de l'intérêt de cette innovation, dès les premiers projets, les Noyonnais avaient également étudié un tracé et des caractéristiques selon une stratégie originale. L'"Union commerciale de Noyon et du canton", présidée alors par le valeureux vétérinaire Paul Cozette et comprenant 110 membres, après avoir longuement étudié ce sujet, concluait à l'intérêt de faire prolonger le canal de Noyon jusqu'au Canal de l'Ourcq qui rejoindrait Paris en passant par la Ferté-Milon et Meaux. Elle fit publier en 1904 chez Henri Copillet une brochure intitulée "Etude sur le Canal du Nord et le Canal de l'Ourcq". On ignore quelle réponse reçut cette suggestion qui sans doute tomba... à l'eau !

La résidence Beauséjour

Genèse

Exactement dans le même temps, la ville de Noyon procéda à la construction d'un important îlot d'habitations, le long du Canal du Nord, créant ainsi un quartier-village sur un sol en friches de la commune, cadastré section AH.

Les élus s'y trouvèrent contraints par l'accroissement du nombre d'habitants dû à l'intensité de l'industrialisation et à l'euphorie économique qui suivirent la deuxième guerre mondiale.

Au cours de 1958, ayant eu vent des préoccupations noyonnaises, le maire de Saint-Quentin présenta à celui de Noyon, alors Achille Granthomme, un ancien professeur d'enseignement technique de sa ville devenu président directeur général de sociétés parisiennes ayant vocation de créer et gérer des ensembles d'habitations à loyer modéré. La municipalité encouragea Achille Granthomme

à contacter ce président, Pierre Courquin. Une de ses sociétés, l'"Immobilière d'Etudes des Ensembles" fut bientôt chargée de la gestion complète et de la commercialisation de l'opération en qualité de promoteur avec les pouvoirs les plus étendus.

Les projets assortis du plan général, le nom même de Résidence "Beauséjour", se trouvaient décidés au moment des élections municipales du 8 mars 1959. Dans sa proclamation aux électeurs, Achille Granthomme faisant état du financement de ses projets et de la difficulté d'y faire face, s'écriait : "... et pourtant Noyon éclate et nous ne devons rien négliger pour sa prospérité".

Ces nobles intentions ne convainquirent pas les électeurs qui éliminèrent l'équipe Granthomme en faveur de la liste modérée conduite par M. Brézillon. Un des nouveaux élus, Paul Boutefeu, fut choisi comme maire le 21 mars 1959.

Formation juridique

Poussés par l'état d'avancement des pourparlers et par l'éloquence persuasive de Paul Courquin qui avait déjà soumis au Préfet le projet de statuts d'une société à créer, le nouveau maire et l'ensemble des élus ne purent que continuer une opération déjà bien amorcée. Pendant tout son mandat de 1959 à 1965, l'équipe municipale s'employa à fonder une société immobilière sur des bases juridiques, à la soutenir, mais s'engagea dans des impasses en donnant sa garantie inconditionnelle aux opérations financières de la Société d'Economie Mixte Beauséjour et du promoteur, selon les dispositions légales.

C'est ainsi que, dans sa séance du 26 juin 1959, le conseil municipal décida la création d'une société anonyme d'économie mixte pour la construction de logements destinés à être cédés en co-propriété. Il en approuvait les statuts préparés par M. Courquin et rendus publics sous le nom de M. Paul Boutefeu fondateur.

Le préambule affirmait le souci de la ville de Noyon d'assurer des logements à la population dans les meilleures conditions. La société fut d'abord formée entre les premiers propriétaires d'actions postulant ou non à l'acquisition de logements. Réunis en assemblée générale constitutive le 18 novembre 1959, ils procédèrent à la constitution de la Société d'Economie Mixte de Beauséjour dont les statuts avaient été entérinés le 20 août 1959, au capital de 5.000.000 de francs (1959) divisé en 5.000 parts auxquelles la Ville participa pour 60%. Cinq administrateurs furent élus par l'assemblée : MM. le docteur Henri Pilven,

adjoint au maire, Roger-Bernard Lefranc, Roger Cailliet, Maurice Laval, Pierre Gouger représentant la commune. Plus tard d'autres administrateurs représenteront les intérêts privés.

Le conseil se réunit alors pour désigner son président, le docteur H. Pilven, qui demanda à être secondé par M. Roger Lefranc en qualité de directeur général, et de trois conseillers techniques : MM. Achille Granthomme, René Philippon, ingénieur T.P.E., la S.A.R.L. Immobilière d'Etudes des Ensembles (IDEE) représentée par M. Paul Courquin, son P.D.G. Ce bureau dura jusqu'aux élections municipales de mars 1965 qui mirent à la tête de la commune l'équipe conduite par M. Pierre Dubois.

La construction

Il fallut tout d'abord acquérir les terrains situés entre l'ancien chemin d'Orchies et le Canal du Nord, totalisant 9ha63a42ca appartenant d'une part à sept personnes, d'autre part aux Domaines avec qui un échange laissa au canal l'espace nécessaire aux travaux.

Puis fut décidé d'y construire 471 logements individuels ou collectifs. Pour ce faire, et pour ne pas s'engager au-delà des besoins des éventuels acquéreurs, le conseil répartit les constructions en cinq tranches qui se succéderaient dans le temps et dans l'espace du nord (rue des Sapins) au sud (rue de Montdidier).

La première tranche fut composée de 103 logements individuels répartis en douze blocs d'importances différentes, situés dans l'espace compris entre les rues des Sapins et de Monseigneur Lagneaux. Mise en œuvre en mai 1960, elle fut terminée deux ans plus tard, habitée au fur et à mesure de la progression de la construction.

La quatrième tranche, prévue d'abord de quarante-huit logements individuels, la construction ayant été remise à plus tard pour des raisons financières, fut en définitive ramenée à un seul bloc de huit logements individuels. Les autres tranches furent construites en immeubles de logements collectifs se succédant, la deuxième en 1961, la troisième à partir de juillet 1962.

On verra le mois prochain ce qu'il advint de la cinquième tranche et de la suite de l'opération Beauséjour en général

A suivre
Jean Goumard